

Original : Français

RAPPORT

SUR

**LES QUESTIONS RELATIVES AUX ACTIVITES DE
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE**

**Présenté par le
Centre Islamique pour le Développement du Commerce**

A LA

**30^{ème} Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et
Commerciale de l'OCI**

Istanbul, République de Turquie, 25-28 novembre 2014

NOTE INTRODUCTIVE

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (C.I.D.C), organe subsidiaire de l'Organisation de la Coopération Islamique (O.C.I) chargé de la promotion du commerce entre les pays islamiques, a été chargé par le Secrétariat Général de l'OCI et par le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale pour les Pays Islamiques (COMCEC), de suivre en collaboration avec le Groupe de la Banque Islamique de Développement, les Négociations Commerciales Multilatérales organisées par l'Organisation Mondiale du Commerce.

A ce titre, le CIDC présente régulièrement des rapports sur l'évolution de ces négociations aux réunions annuelles du COMCEC, de la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Culturelles et Sociales de l'OCI et des réunions annuelles des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI.

Dans la perspective des réunions ministérielles de l'Organisation Mondiale du Commerce, le CIDC élabore également des rapports et des études préliminaires en vue de faire connaître les points de vue des pays islamiques et d'essayer de dégager une plate forme commune pouvant concilier les différentes approches.

Le Centre organise aussi des cycles de formation sous forme de séminaires et ateliers au profit des représentants des Etats Membres des secteurs public et privé sur les négociations commerciales internationales et sur les négociations commerciales intra-OCI.

SECTION I

LES ETATS MEMBRES DE L'OCI EN COURS D'ACCESSION A L'OMC

Le nombre total des pays membres de l'OMC s'élève à 160 pays suite à l'accession de la République du Yémen le 4 Décembre 2014 en marge de la 9^{ème} Conférence Ministérielle tenue à Bali, dont 42 Etats Membres de l'OCI soit plus du quart des membres de l'OMC. Cette accession du Yémen est devenue officielle le 26 juin 2014. Les Membres de l'OMC représentent environ 97% de l'économie mondiale.

Le nombre des Etats Membres de l'OCI candidats à l'accession à l'OMC s'élève à **douze** : Afghanistan, Algérie, Azerbaïdjan, Irak, Iran, Kazakhstan, Liban, Libye, Ouzbékistan, Soudan, Syrie et les Comores.

Parmi ces pays, on peut noter que l'Afghanistan, l'Algérie, l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan sont en stade très avancé d'accession à l'OMC. Par ailleurs, la progression et la conclusion de tout processus d'accession reposent sur les contributions du gouvernement accédant. Il y a toujours une part d'incertitude, qui dépend de nombreux paramètres tels que: les négociations ininterrompues avec les Membres de l'OMC, les aspects techniques complexes, les difficultés sur le plan national et les éventuels retards lorsqu'un pays souhaite analyser l'impact d'une loi nouvelle ou modifiée.

Les accessions à l'OMC se déroulent sur les voies interdépendantes des négociations multilatérales, plurilatérales et bilatérales. Certains processus ont enregistré des progrès considérables en 2013, tandis que d'autres n'ont pas avancé comme prévu en raison de divers facteurs, parmi lesquels la poursuite des négociations avec les Membres, des complexités techniques, des difficultés intérieures et des choix.

Des travaux techniques importants ont été entrepris au sujet de plusieurs accessions. Ainsi, la combinaison des activités d'assistance technique et de sensibilisation du Secrétariat est essentielle pour aider les Membres et les gouvernements accédants dans leurs négociations et mieux faire comprendre ce que les effets et les résultats des accessions signifient pour l'avenir de l'Organisation. À cet égard, les contributions des Présidents des groupes de travail sont vitales en 2014. Il faut souligner que cette assistance technique a vu la contribution financière des pays suivants : l'Australie, le Brésil, la Chine, les États-Unis, l'Inde et l'Union européenne (UE) et ses divers États Membres.

En 2013, six réunions formelles de groupes de travail ont eu lieu parmi lesquelles celles destinées aux pays OCI suivants: Afghanistan (une réunion); Algérie (une réunion); Kazakhstan (quatre réunions). D'autres réunions plurilatérales ont été consacrées à des sujets techniques (par exemple, agriculture, SPS, OTC, mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC)) concernant les accessions de l'Afghanistan, de l'Algérie et du Kazakhstan.

➤ TRANSPARENCE DU PROCESSUS D'ACCESSION

La transparence et la prévisibilité du processus d'accession restent des priorités essentielles pour les Membres et le Secrétariat de l'OMC. En 2013, les mesures et initiatives en faveur de la transparence prises au cours des quatre dernières années ont continué d'être appliquées et renforcées.

Ainsi, le Groupe informel des accessions (GIA) s'est réuni à neuf reprises¹³ en 2013.

Ses consultations ont porté sur les questions suivantes: i) partage et échange d'informations sur les accessions avec les Membres; ii) rapports du Secrétariat sur l'évolution technique des processus d'accession; iii) rapports des Présidents des groupes de travail aux Membres sur les résultats de leurs visites dans les pays; iv) planification des réunions sur l'accession et des activités connexes sur la base du calendrier évolutif des réunions sur l'accession proposé par le Secrétariat; et v) réponse aux préoccupations spécifiques soulevées par les Membres et les gouvernements accédants.

Le Bulletin d'information sur les accessions à l'OMC vise à fournir aux gouvernements accédants, aux Présidents et aux Membres un rapport résumé des réunions du GIA. Il contient également des renseignements utiles sur le plan opérationnel pour aider à préparer les réunions et les négociations relatives à l'accession.

En 2013, la pratique des rencontres avec les divers groupes de Membres à l'OMC s'est intensifiée, afin de mettre l'accent sur les questions et les préoccupations spécifiques de chaque groupe. L'objectif général est de rendre compte aux Membres des activités menées durant l'année civile, de recueillir leurs observations et de relever les préoccupations à prendre en compte. Cette année, le Secrétariat a rencontré le Groupe consultatif des PMA, le Groupe informel des pays en développement, le Groupe asiatique des pays en développement, le GRULAC, le Groupe africain et le Groupe arabe. Au cours de ces réunions, il a informé les groupes de l'état d'avancement des accessions, rendu compte de ses activités, procédé à des échanges de vues sur les responsabilités des voisins/groupes régionaux, examiné les préoccupations soulevées par les gouvernements accédants et les Membres, et consulté ses interlocuteurs sur les priorités techniques en matière d'accession pour 2014.

➤ ASSISTANCE TECHNIQUE ET SENSIBILISATION

L'assistance technique et le renforcement des capacités liés à l'accession sont axés sur la formation des fonctionnaires gouvernementaux. Ils incluent également des activités de sensibilisation à l'intention des parlementaires, du secteur privé, des milieux universitaires, de la société civile et des médias.

En 2013, les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités ont été les suivantes: i) séminaires nationaux; ii) séances sur les accessions durant les cours avancés de politique commerciale, les cours régionaux et les cours d'introduction à l'intention des PMA; iii) ateliers; iv) missions techniques; v) visites effectuées par les Présidents des groupes de travail; vi) création ou renforcement de centres de référence de l'OMC; vii) formation en ligne; viii) dialogue avec les groupes de Membres à l'OMC; et ix) participation à des conférences.

➤ OUTILS DESTINÉS AUX ACCESSIONS

Base de données sur les engagements dans le cadre des accessions (ACDB) : la Base de données sur les engagements dans le cadre des accessions (ACDB) a été lancée en mai 2012. Elle donne accès à tous les engagements et renseignements connexes figurant dans les rapports des groupes de travail de l'accession et les protocoles d'accession des 31 Membres relevant de l'article XII MC (<http://acdb.wto.org/>).

1. L'Afghanistan

L'Afghanistan a déposé sa demande d'adhésion à l'OMC le 21 novembre 2004. Un Groupe de travail a été établi à la réunion du Conseil général du 13 décembre 2004. L'aide-mémoire de l'Afghanistan sur le régime de commerce extérieur a été distribué en mars 2009.

Les Membres du Groupe de travail de l'accession de l'Afghanistan ont tenu leur première réunion le 31 janvier 2011 afin de procéder à un examen du régime commercial de l'Afghanistan. Durant cette réunion, le Ministre du commerce et de l'industrie de l'Afghanistan, M. Anwar-ul-Haq Ahady, a reconnu l'importance et les avantages de l'accession de son pays à l'OMC qui permettra de renforcer le cadre du commerce et de l'investissement et créer un environnement offrant de plus grandes possibilités économiques afin de réduire la pauvreté.

Par ailleurs, les Membres ont soutenu l'intégration de l'Afghanistan dans le système commercial multilatéral., c'est pour cette raison qu'ils ont demandé des renseignements supplémentaires sur des points tels que le régime d'investissement, les prescriptions en matière d'enregistrement, les redevances et impositions à la frontière, les licences d'importation, les taxes intérieures, le trafic en transit, les subventions à l'exportation, les restrictions quantitatives, les obstacles techniques au commerce, les problèmes sanitaires et phytosanitaires et les questions de propriété intellectuelle afin de faciliter le travail du Groupe des négociations.

À la deuxième réunion du Groupe de travail de l'accession de l'Afghanistan, le 18 juin 2012, les Membres se sont dits favorables à une accession rapide de l'Afghanistan à l'OMC et ont examiné le régime commercial de ce pays et sa conformité avec les règles de l'OMC. Notant que l'Afghanistan appartenait au groupe des pays les moins avancés, ils ont indiqué que cela devrait être pris en compte dans les négociations en vue de l'accession.

Par ailleurs, les Membres ont demandé plus d'informations sur l'Afghanistan dans le domaine de la législation liée au commerce surtout pour les entreprises commerciales d'État, la privatisation, les politiques de tarification, les licences d'importation, l'évaluation en douane, la réglementation des exportations, la subvention à l'exportation, la politique agricole, la propriété intellectuelle, les obstacles techniques au commerce et la transparence.

Ils ont également exhorté l'Afghanistan à présenter sa première offre d'accès au marché pour les biens afin de commencer les négociations sur l'ouverture des échanges. Il faut noter que l'Afghanistan a déjà soumis son offre de services au début de Juin 2012.

La troisième réunion du Groupe de travail de l'accèsion de l'Afghanistan a eu lieu le 7 décembre 2012 et les Membres de ce groupe sont déterminés à faire de cette accession une priorité pour 2013.

Par ailleurs, le Vice-Ministre du commerce et de l'industrie de l'Afghanistan, S.E. MozammilShinwari, a informé le Groupe de travail des mesures prises à Kaboul dans le domaine des réformes économiques, commerciales et législatives. Il a également décrit les grandes lignes des futurs travaux législatifs.

Durant cette réunion, les Membres ont examiné attentivement les politiques de l'Afghanistan dans les domaines de l'économie et du commerce extérieur et lui ont demandé des éclaircissements sur la propriété d'État et les entreprises commerciales d'État, les droits de commercialisation, et les licences et redevances professionnelles ainsi que des détails sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, les mesures concernant les investissements et liées au commerce et les droits de propriété intellectuelle. Les Membres ont félicité l'Afghanistan pour son engagement et sa détermination à accéder à l'OMC.

À la quatrième réunion du Groupe de travail, qui s'est tenue le 25 juillet 2013, les Membres de l'OMC ont félicité l'Afghanistan pour son engagement fort et ses contributions techniques destinées à faire aboutir les négociations relatives à son accession à l'OMC.

Les Membres ont encouragé l'Afghanistan à résoudre les questions techniques en suspens, à promulguer les quelques projets de loi restants et à conclure les dernières négociations bilatérales, de manière à rester sur la bonne voie pour achever son processus d'accession à la neuvième Conférence ministérielle à Bali.

Les Membres de l'OMC se sont dits très favorables à la conclusion du processus d'accession de l'Afghanistan en 2013. La délégation afghane, menée par S.E. M. MozammilShinwari, Vice-Ministre du commerce et de l'industrie, a réaffirmé que son pays était déterminé à mener à bien le processus d'accession pour la neuvième Conférence ministérielle.

Les Membres ont reconnu que le projet de rapport du Groupe de travail était bien avancé sur le plan technique, mais il reste plusieurs questions à résoudre dans des domaines tels que les entreprises d'État, les marchés publics, les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC), les droits de commercialisation et les périodes de transition pour les obstacles techniques au commerce (OTC) et les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). L'Afghanistan a accepté la demande des Membres de promulguer toutes les lois relatives à l'OMC dès son accession, conformément aux meilleures pratiques en matière d'accession à l'OMC, et de faire en sorte de respecter l'échéance de la neuvième Conférence ministérielle.

Les négociations sur l'accès aux marchés avaient été conclues avec le Canada et le Japon. Le Président, M. van Schreven, a demandé instamment à l'Afghanistan d'achever les négociations restantes avec les Membres de l'OMC d'ici à la mi-août et de déposer au Secrétariat de l'OMC les accords bilatéraux signés.

Au cours des négociations plurilatérales sur l'agriculture, présidées par le Secrétariat de l'OMC le 25 juillet 2013, les Membres ont salué l'engagement pris par l'Afghanistan de consolider à zéro ses subventions à l'exportation et se sont félicités du fait que son soutien interne était concentré dans la "catégorie verte" (soutien interne à l'agriculture qui est autorisé sans limitation parce que ses effets de distorsion des échanges sont nuls ou, au plus, minimes).

M. Shinwari a réaffirmé l'engagement de l'Afghanistan d'accéder à l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) dès l'accession.

Trois accords bilatéraux ont été déposés auprès du Secrétariat de l'OMC (Canada, Corée et Japon). L'accession de l'Afghanistan est techniquement avancée et acquiert rapidement de la maturité. La prochaine réunion du Groupe de travail sera convoquée au premier trimestre de 2014.

2- L'Algérie

Observateur depuis 1987, l'Algérie a déposé officiellement à l'OMC son mémorandum sur le commerce extérieur en juin 1996. Le dépôt de ce mémorandum constitue le premier acte de la procédure d'adhésion à cette organisation.

Depuis cette date plusieurs séries de questions ont été adressées par certains pays membres de l'OMC à l'Algérie, entre autres les Etats Unis d'Amérique, l'Union Européenne, la Suisse, le Japon et L'Australie. Les réponses ont été transmises au secrétariat de l'OMC et une première réunion du groupe de travail sur l'accession de l'Algérie à l'OMC s'est tenue à Genève au mois d'Avril 1998.

L'Algérie a eu huit rounds de négociations multilatérales (avril 1998 ; février 2002 ; mai 2002 ; novembre 2002 et mai 2003, en 2004 et 2005) et deux séries de négociations bilatérales dans les secteurs agricole, industriel et des services (avril 2002 ; novembre 2002). Les sujets examinés portent sur : l'agriculture, le régime douanier, le commerce d'Etat, la transparence et la réforme du système juridique et les ADPIC.

L'Algérie a présenté des offres initiales concernant les marchandises et les services en mars 2002 et des offres révisées qui ont été distribuées le 18 janvier 2005. Les éléments révisés d'un projet de rapport du Groupe de travail et les derniers faits nouveaux concernant la législation ont aussi été examinés durant la réunion du groupe de travail du 25 février 2005.

Concernant les rencontres bilatérales, l'Algérie a rencontré environ dix pays ; il s'agit des Etats-Unis, du Japon, de la Suisse, de l'Australie, du Canada, de l'Union européenne, de Cuba, de l'Uruguay, de la Turquie et de la Corée du Sud.

Le groupe de travail sur l'accèsion de l'Algérie, qui est présidé par M.C. Pérez del Castillo(Uruguay), regroupe 43 pays.

La 9^{ème} réunion du groupe de travail chargé de l'accèsion de l'Algérie à l'OMC a eu lieu le 21 octobre 2005 au siège de l'OMC.

L'ordre du jour de cette réunion porte sur la progression des négociations bilatérales relatives à l'accès aux marchés, l'examen du projet de rapport du groupe de travail et les faits nouveaux concernant l'évolution de la législation algérienne.

Le groupe de travail chargé de l'accèsion de l'Algérie à l'OMC se penche actuellement sur un document intitulé «Projet de rapport du groupe de travail de l'accèsion de l'Algérie». Ce document constituera l'essentiel des discussions de la réunion du 21 octobre 2005.

Par ailleurs, et en marge de la 9^{ème} réunion du groupe de travail, des rencontres bilatérales ont été tenues au cours de la période du 18 au 20 octobre 2005 avec les représentants de certains membres de l'OMC notamment avec les Etats Unis, la Suisse, la Nouvelle-Zélande et la Malaisie, dans le cadre de la poursuite des discussions relatives à l'accès aux marchés des marchandises et des services.

Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. L'examen multilatéral du régime de commerce extérieur est en cours et un projet de rapport révisé du Groupe de travail a été distribué en juin 2006.

Le 17 janvier 2008, les Membres ont examiné le projet de rapport révisé du Groupe de travail.

Le rapport du Groupe de travail décrit le régime de commerce extérieur de l'Algérie ainsi que les réformes que celle-ci a entreprises ces dernières années pour rendre son cadre juridique et institutionnel conforme aux règles de l'OMC. Les membres du Groupe de travail ont aussi évalué les progrès accomplis dans les négociations bilatérales en cours sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services.

Les membres ont reconnu les progrès de l'Algérie en ce qui concerne la réforme de son régime de commerce, afin de le rendre pleinement compatible avec les règles de l'OMC. L'Algérie a ainsi adopté de nouvelles lois en matière d'obstacles techniques au commerce (OTC); de mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS); de propriété intellectuelle (ADPIC); de pratiques antidumping, de sauvegardes et de mesures compensatoires; de politiques des prix; d'évaluation en douane; d'importation de produits pharmaceutiques; et d'exportation de viandes bovine et ovine et de palmiers.

Négociations bilatérales sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services

L'Algérie a achevé ses négociations avec le Brésil, l'Uruguay, Cuba, le Venezuela et la Suisse et elle doit encore faire de même avec l'UE, le Canada, la Malaisie, la Turquie, la République de Corée, l'Équateur, les États-Unis, la Norvège, l'Australie et le Japon.

La dixième réunion du Groupe de travail a eu lieu en janvier 2008.

Une offre révisée d'engagements spécifiques concernant les services a été distribuée en février 2012.

Par ailleurs cinq accords bilatéraux ont été signés par l'Algérie dans le cadre du processus de négociation pour l'accession de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le 28 février 2012 avec le Brésil, Cuba, l'Uruguay, le Venezuela et l'Argentine. Les négociations en vue de la conclusion d'accords similaires avec l'UE, principal partenaire commercial de l'Algérie, et les États-Unis sont à un stade avancé.

Les négociations pour la signature d'accords bilatéraux avec les autres pays membres de l'OMC organisation se poursuivent toujours et que l'Algérie est sur le point de conclure avec la Suisse, l'Australie et la Nouvelle Zélande, alors que les pourparlers avec le Japon, le Canada, la Malaisie, la Turquie et l'Ukraine ont enregistré une progression satisfaisante..

La longue marche de l'Algérie pour son adhésion à l'OMC s'explique par la volonté du gouvernement algérien de mener, d'abord, des réformes internes, de réussir la mise à niveau de certains secteurs susceptibles d'être menacés par la concurrence et d'arriver à une diversification de son économie.

La onzième réunion du Groupe de travail a eu lieu le 5 avril 2013 en présence de Monsieur le Ministre du Commerce, Mustapha Benbada. A cette occasion, l'Algérie a présenté à l'examen du groupe de travail douze documents relatif aux offres révisées sur les marchandises et les services, le plan d'action législatif révisé et les propositions d'amendements, de compléments et d'actualisation au projet de rapport du groupe.

Monsieur le ministre a souligné que l'Algérie est disposée à "mettre son régime de commerce en conformité avec les accords de l'OMC". Il a toutefois souhaité "l'octroi de périodes de transitions raisonnables" pour certaines mesures non conformes aux accords.

Il a également indiqué qu'un programme a été arrêté en vertu duquel les pays membres devront adresser leurs questions avant le 10 mai 2013 à l'Algérie qui s'est engagée à rendre les réponses à la fin juin ou le 15 juillet 2013 et de proposer de tenir un autre round de négociations en automne 2013.

L'Algérie a présenté à l'examen du groupe de travail 12 documents. Il s'agit "des offres révisées concernant les marchandises et les services, du plan d'action législatif révisé et des propositions d'amendements, de compléments et d'actualisation au projet de rapport du groupe de travail".

La délégation algérienne a rencontré les 2, 3 et 4 avril 2013 les délégations de douze membres de l'OMC. Il s'agit des délégations de la Malaisie, de l'Indonésie, de l'Equateur, de l'Argentine, des Etats-Unis d'Amérique, du Salvador, du Canada, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Japon, de l'Australie et de la Turquie.

Quatre accords bilatéraux avec l'Uruguay, Cuba, la Suisse et le Brésil, déjà signés ont été déposés au secrétariat de l'OMC, alors que deux autres accords avec le Venezuela et l'Argentine sont en cours de finalisation.

Le Groupe de travail de l'accession de l'Algérie s'est réuni le 31 mars 2014 pour faire le point sur la situation concernant les négociations de l'Algérie en vue son accession à l'OMC. Durant cette réunion, les Membres de l'OMC se sont félicités des progrès importants accomplis par l'Algérie.

Les commentaires des Membres ont essentiellement porté sur les restrictions quantitatives à l'importation, y compris les interdictions, les restrictions à l'investissement, les subventions à l'exportation, l'application discriminatoire de taxes intérieures, le système d'enregistrement des indications géographiques, les politiques de prix, les droits de commercialisation et les politiques agricoles.

Parmi les autres questions à traiter figurent les politiques industrielles et les subventions, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce et les mesures concernant les investissements liés au commerce.

Par ailleurs, les consultations à venir entre les Membres, le gouvernement algérien et le Secrétariat de l'OMC permettront de décider quand se tiendra la prochaine réunion du Groupe de travail. Auparavant, l'Algérie devra avoir fourni des renseignements actualisés sur les faits nouveaux intervenus en matière législative, répondu aux questions des Membres et mis à jour son Plan d'action législatif, et les Membres devront avoir examiné ces renseignements..

3. L'Azerbaïdjan

Le Groupe de travail de l'accession de l'Azerbaïdjan a été établi le 16 juillet 1997. L'Azerbaïdjan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en avril 1999. Des réponses à une première série de questions concernant l'aide-mémoire ont été distribuées en juillet 2000, puis à une deuxième série en décembre 2001. La première réunion du Groupe de travail s'est tenue le 7 juin 2002, et sa dernière réunion en mars 2006. Les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services.

Un résumé des points soulevés – document informel récapitulant les discussions dans le cadre du Groupe de travail – a été élaboré et distribué par le Secrétariat en décembre 2008.

Les travaux multilatéraux se poursuivent sur la base d'un Résumé factuel des points soulevés depuis décembre 2008. Le Résumé factuel a été révisé en juillet 2009.

Le groupe de travail de l'accèsion de l'Azerbaïdjan a tenu sa huitième réunion le 18 octobre 2010 pour poursuivre l'examen du régime économique et commercial de ce pays. Ils ont accueilli favorablement les progrès accomplis récemment sur le plan législatif et ont souligné qu'il était important de continuer d'intensifier les négociations relatives à l'accès aux marchés.

Le Groupe de travail sur l'Azerbaïdjan a révisé le résumé factuel en Novembre 2011 et sa neuvième réunion s'est tenue le 24 Février 2012 afin d'examiner les réformes commerciales de l'Azerbaïdjan et d'évaluer leur conformité avec les règles de l'OMC. Les Membres ont demandé plus d'informations sur les politiques de tarification de l'Azerbaïdjan, les Entreprises Commerciales d'État, le régime d'investissement, la politique de concurrence, les droits commerciaux, les contingents tarifaires, les droits à l'exportation et les restrictions, les subventions à l'exportation, la politique agricole, les recours commerciaux, les zones de libre-échange, la propriété intellectuelle, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce et les marchés publics.

Le Vice-Ministre Azerbaïdjanais des Affaires étrangères, Mahmoud Mammad-Guliyev a déclaré à cette occasion que son pays demeure fortement tributaire des ressources pétrolières et gazières et que son adhésion à l'OMC avait pour but de mettre en place une économie de marché diversifiée et de réaliser le développement économique durable. A la fin de la réunion, le Président du Groupe de travail sur l'Azerbaïdjan, l'Ambassadeur Walter Lewalter, a exhorté ce dernier à continuer à poursuivre ses réformes intérieures et les négociations en matière d'accès au marché d'une manière proactive pour faire avancer le processus.

Négociations sur l'accès aux marchés

L'Azerbaïdjan a signé un accord avec la Géorgie en avril 2010.

Des négociations sont en cours avec l'Union européenne et dix membres de l'OMC.

Le Groupe de travail a tenu sa neuvième, le 24 février 2012 durant laquelle, les toutes dernières réformes adoptées par l'Azerbaïdjan pour faire progresser son accession à l'OMC et mettre son régime commercial en conformité avec les règles de l'OMC ont été débattus. Le groupe a aussi examiné le développement législatif et examiné les progrès réalisés dans le cadre des négociations bilatérales sur l'accès au marché des produits et des services.

La dernière révision du résumé factuel date de novembre 2012. La dixième réunion du Groupe de travail s'est tenue le 7 décembre 2012 et les Membres de l'OMC ont examiné l'état des négociations sur l'accès aux marchés, le régime de commerce extérieur et les réformes législatives en vue de l'accèsion de l'Azerbaïdjan à l'OMC.

Par ailleurs, M. Mahmud Mammad-Guliyev, Vice-Ministre des affaires étrangères et négociateur en chef de l'Azerbaïdjan, a donné à cette occasion, un aperçu de la situation économique de son pays et de l'élaboration des textes législatifs pertinents dans le contexte de l'OMC. Il a dit que l'objectif de son gouvernement était de diversifier et de moderniser l'économie en vue de réduire sa dépendance vis-à-vis du secteur du pétrole et du gaz.

En ce qui concerne les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés, le Vice-Ministre, a indiqué que l'Azerbaïdjan avait signé un accord bilatéral avec la République kirghize en mars 2012 et avait récemment conclu des négociations bilatérales avec la Chine. D'autres négociations bilatérales avaient été tenues avec le Brésil, le Canada, la Corée, les États-Unis, le Japon, la Norvège et l'Union européenne en marge de la réunion du Groupe de travail.

Les représentants de la Chine, des États-Unis, de l'Inde, du Japon, de la Norvège, du Pakistan, de la République kirghize, de la Suisse, de la Turquie et de l'Union européenne ont accueilli favorablement les contributions de fond présentées par l'Azerbaïdjan et se sont dits favorables à l'accession du pays.

Au cours des discussions, les Membres ont demandé des précisions sur les politiques économiques de l'Azerbaïdjan, sur les entreprises commerciales d'État et les privatisations, sur les politiques concernant les prix, l'investissement et la concurrence, sur les exonérations de la TVA et l'application des droits d'accise et sur l'adoption de la Loi sur le Tarif douanier. Ils ont aussi souhaité avoir des compléments d'information sur les redevances et impositions pour services rendus, l'évaluation en douane, les règles d'origine, les interdictions d'exporter, les subventions pour les produits industriels, les subventions à l'exportation des produits agricoles, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les marchés publics et la propriété intellectuelle.

Le Secrétariat a été chargé de faire évoluer la documentation en établissant un projet de rapport du Groupe de travail à partir du résumé factuel des points soulevés. Des négociations bilatérales sur l'accès au marché sont en cours avec les Membres intéressés sur la base d'une offre révisée concernant les marchandises, distribuée en septembre 2013, et d'une offre révisée concernant les services, distribuée en octobre 2013. Quatre accords bilatéraux ont été déposés auprès du Secrétariat de l'OMC (Émirats Arabes Unis, Oman, République Kirghize et Turquie). La onzième réunion du Groupe de travail a eu lieu le 21 février 2014.

Durant cette réunion, les Membres de l'OMC ont examiné le régime commercial de l'Azerbaïdjan sur la base du projet de rapport du Groupe de travail. Ainsi, les Membres ont demandé à l'Azerbaïdjan des précisions au sujet des exemptions fiscales, des incitations à l'investissement, du fonctionnement des entreprises étrangères, des privatisations, des obstacles techniques au commerce, des subventions, du transit et de la propriété intellectuelle.

4. Les Comores

Le 9 octobre 2007, le Conseil général a établi un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession des Comores à l'OMC. Il a autorisé son Président à désigner le Président du Groupe de travail en consultation avec les Membres et avec le représentant des Comores (document WT/ACC/COM/1).

L'Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué le 25 octobre 2013 (WT/ACC/COM/3). Le Président du Groupe de travail a été désigné le 18 septembre 2013. La première réunion du Groupe de travail devrait se tenir dès que les Comores auront achevé leur premier cycle de questions-réponses avec les Membres.

5. L'Irak

L'Irak a déposé sa demande d'adhésion à l'OMC le 30 septembre 2004, au titre de l'article XII. Un groupe de travail, présidé par M. Guillermo Valles Galmez (Uruguay), a été établi à la réunion du Conseil général du 13 décembre 2004.

L'Irak a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur mais le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

Pour la première fois depuis la demande d'accession déposée par l'Irak en 2004, le Groupe de travail s'est réuni le 25 Mai 2007 pour examiner la législation commerciale de l'Irak et sa conformité aux principes de l'OMC.

L'Irak a tenu des réunions bilatérales avec le Brésil, l'Égypte, les Émirats Arabes Unis, les États-Unis, la Jordanie, le Maroc, la Norvège, Oman, Taïwan, l'UE et le Viet Nam. Il a été invité à présenter des offres initiales pour faire progresser les négociations sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services.

L'Irak établira des documents sur l'agriculture, les services, les obstacles techniques au commerce, les questions sanitaires et phytosanitaires, et la propriété intellectuelle. Il élaborera aussi un plan d'action législatif général qui indiquera aux Membres l'état actuel de la législation et ses projets en matière législative.

Le 2 avril 2008, les membres du Groupe de travail ont apporté leur appui à une rapide accession de l'Irak à l'OMC, faisant valoir que cela contribuerait à l'intégration du pays dans l'économie mondiale. Le Ministre du commerce Irakuien, S.E. M. Al-Sudani, a indiqué que l'Irak était résolu à surmonter la situation difficile du pays pour avancer dans le processus d'accession et ajouté que l'accession de l'Irak représenterait un atout important pour la communauté internationale.

Examen de la législation commerciale

À ce stade de l'accession, les Membres examinent tous les aspects des politiques commerciales et économiques de l'Irak pour évaluer leur conformité avec les principes de l'OMC.

Depuis la première réunion du Groupe de travail, qui a eu lieu en mai 2007, l'Irak a communiqué aux Membres un plan d'action législatif qui indique l'état d'avancement des réformes juridiques engagées. Il a également donné des renseignements concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) qu'il applique, les obstacles techniques au commerce (OTC) et les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) ainsi que le soutien interne et les subventions à l'exportation qu'il accorde dans le secteur de l'agriculture.

Négociations bilatérales

L'Irak a rencontré plusieurs Membres en marge des réunions du Groupe de travail. Les négociations sur l'accès aux marchés débiteront dès que l'Irak aura présenté ses offres initiales concernant les marchandises et les services.

L'Irak a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en septembre 2005. Le Groupe de travail a tenu sa deuxième réunion en avril 2008, au cours de laquelle il a poursuivi l'examen du régime de commerce extérieur de l'Irak.

L'Irak a fourni plusieurs contributions documentaires demandées par le Groupe de travail. Il doit encore présenter ses offres initiales concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services. La prochaine réunion du Groupe de travail devrait se tenir dès que l'Irak aura soumis ses offres initiales concernant l'accès au marché.

6. L'Iran

L'Iran a soumis sa demande d'adhésion à l'OMC au Conseil Général durant sa session tenue les 8 et 9 Juillet 2004 à Genève (WT/ACC/IRN/1). Cette candidature a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Général le 26 Mai 2005.

Un groupe de travail a été établi à la réunion du Conseil Général tenue le 26 mai 2005.

L'Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en novembre 2009. Les questions des Membres à son sujet ont été transmises au gouvernement de la République Islamique d'Iran en février 2010. Des contributions techniques, y compris les réponses aux questions des Membres, ont été distribuées en 2011. Avant qu'une réunion du Groupe de travail puisse être convoquée, le Président du Conseil général devra mener des consultations avec les Membres pour désigner un Président du Groupe de travail.

7. Le Kazakhstan

Le Groupe de travail de l'accession du Kazakhstan a été établi le 6 février 1996. Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés pour les marchandises et les services ont été engagées en octobre 1997 et se poursuivent sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. Les sujets examinés par le Groupe de travail sont entre autres les suivants: agriculture, régime douanier (et accords en matière d'union douanière), contrôle des prix, licences d'importation, subventions au secteur industriel, SPS et OTC, transparence du système juridique et réforme des dispositions législatives, services et ADPIC.

Une version révisée du résumé factuel des points soulevés (récapitulant les discussions dans le cadre du Groupe de travail) a été établie par le Secrétariat et examinée à la septième réunion du Groupe de travail, qui a eu lieu en novembre 2004.

Le Président du Groupe de travail de l'accèsion du Kazakhstan, M. l'Ambassadeur Vesa Tapani Himanen (Finlande), a présenté, le 7 juin 2005, un rapport positif sur l'évolution de la candidature du Kazakhstan qui a adopté des réformes fondamentales.

Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés sont en cours sur la base des offres révisées concernant les marchandises et les services distribués en 2004. La dernière révision du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en juin 2008. La dixième réunion du Groupe de travail s'est tenue en juillet 2008.

Le 10 décembre 2012, le Groupe de travail de l'accèsion du Kazakhstan a tenu sa 14^{ème} réunion afin d'examiner l'état d'avancement des négociations en vue de son accèsion à l'OMC. Les Membres ont exprimé l'espoir que le Kazakhstan franchisse la ligne d'arrivée en 2013.

Ainsi, les discussions menées pendant cette réunion ont principalement porté sur les questions relatives au régime d'investissement, aux pratiques de passation des marchés publics, à l'application de contingents tarifaires, aux procédures de licences d'importation et à la protection de la propriété intellectuelle qui intéressaient l'Afghanistan. Le Président, M. VesaHimanan (Finlande), a indiqué que certains chapitres du rapport du Groupe de travail étaient en cours d'élaboration dans le cadre d'un exercice plurilatéral.

Le Président a également souligné que les négociations bilatérales entre le Kazakhstan et les Membres de l'OMC sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services en étaient à un stade avancé.

Selon Mme ZhanarAitzhanova, Ministre de l'intégration économique du Kazakhstan a mentionné que la tenue des réunions du Groupe de travail et des en 2012 témoignait de la dynamique positive qui caractérisait le processus d'accèsion du Kazakhstan qui soit mené à bien en 2013.

Le 5 juin 2013, le Président VesaHimanan (Finlande) a appelé les membres du Groupe de travail sur l'accèsion du Kazakhstan à accélérer le rythme des travaux techniques et des travaux de fond pour que ce pays puisse effectivement devenir Membre de l'OMC à la 9^{ème} Conférence ministérielle de Bali.

Le 23 juillet 2013, les Membres de l'OMC se sont félicités des progrès accomplis dans le domaine de l'agriculture pour les négociations sur l'accèsion du Kazakhstan.

Les Membres ont demandé au Kazakhstan de démanteler certains obstacles pour faciliter son accèsion à l'OMC ayant trait à l'ajustement tarifaire, aux réglementations et aux pratiques concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et aux mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) qui sont incompatibles avec les règles de l'OMC, y compris celles qui sont liées aux entreprises d'État. Plusieurs autres questions techniques restent à régler.

L'ajustement tarifaire suppose l'élimination des divergences entre les accords bilatéraux sur l'accès aux marchés négociés par le Kazakhstan avec des Membres de l'OMC, la liste d'engagements de la Russie et le tarif extérieur commun de l'Union douanière entre le Bélarus, la Russie et le Kazakhstan.

Plusieurs autres questions à résoudre ont trait aux entreprises d'État, au volume et à l'administration des contingents tarifaires, aux droits d'exportation, aux préférences discriminatoires en matière de TVA, aux réglementations techniques et aux mesures concernant les investissements et liées au commerce.

La réunion plurilatérale sur l'agriculture, présidée par le Secrétariat de l'OMC, a marqué une évolution positive. Dans sa proposition révisée sur l'agriculture, qui doit être confirmée dans un ensemble de documents d'accession, le Kazakhstan s'est engagé à consolider ses subventions à l'exportation à zéro dès son accession et à revoir "à la baisse" sa mesure globale du soutien qui fausse les échanges.

Madame Zhanar Aitzhanova, Ministre de l'intégration économique du Kazakhstan, a réaffirmé la volonté de son pays de conclure les négociations en vue de son accession d'ici à la neuvième Conférence ministérielle et a promis de les intensifier.

La date de la prochaine réunion du Groupe de travail dépend de la soumission des renseignements techniques exigés concernant les questions non résolues visées par les négociations.

Durant l'année considérée, le Groupe de travail de l'accession du Kazakhstan a tenu quatre cycles de réunions (mars, juin, juillet et octobre). La dernière version du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en septembre 2013. Les projets de chapitre sur "les politiques agricoles" et "les mesures sanitaires et phytosanitaires" n'ont pas encore été incorporés dans le projet de rapport. Ils sont actuellement examinés dans le cadre des réunions plurilatérales présidées par le Secrétariat. Au sujet de l'agriculture, la délégation du Kazakhstan a présenté une proposition révisée en septembre 2013, et les Membres dialoguent sur la base de cette proposition. En ce qui concerne les négociations bilatérales sur l'accès au marché, accords bilatéraux concernant les marchandises et 14 accords bilatéraux concernant les services ont été déposés auprès du Secrétariat de l'OMC.

Par ailleurs, le Kazakhstan tient actuellement des consultations avec les Membres sur les questions techniques qui se rapportent à son projet de liste codifiée concernant les services. Lorsque le Secrétariat recevra d'Astana le projet de liste concernant les services, il le distribuera à tous les Membres signataires et convoquera une réunion de vérification technique. Le Groupe de travail en est arrivé aux stades finals. L'une des principales difficultés concernant cette accession reste la question de l'ajustement tarifaire et de la compensation qui s'y rapporte. D'autres questions restent également en suspens, entre autres, les prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux, les contingents tarifaires, les préférences en matière de TVA, l'agriculture, les droits d'exportation, les MIC et les questions SPS. Enfin, le Secrétariat de l'OMC aide actuellement le Kazakhstan à établir son projet de liste pour l'Accord sur les technologies de l'information (ATI).

8. Le Liban

Le Groupe de travail de l'accession de la République libanaise a été établi le 14 avril 1999. L'aide mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en juin 2001 et les réponses aux questions concernant l'aide mémoire ont été distribuées en juin 2002. Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 14 octobre 2002.

Les travaux multilatéraux se poursuivent sur la base d'un projet de rapport révisé du Groupe de travail distribué en octobre 2009. Des négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. La septième réunion du Groupe de travail s'est tenue en octobre 2009.

Le Groupe de travail tiendra sa réunion lorsque la République Libanaise aura communiqué les contributions nécessaires.

9. La Libye

La Libye a déposé une demande officielle pour adhérer à l'OMC le 25 Novembre 2001 (Doc. WT/ACC/LBY/1). Les Membres de l'OMC ont officiellement convenu de commencer les négociations avec la Libye le 27 Juillet 2004.

La Libye n'a pas encore présenté d'aide mémoire sur son régime de commerce extérieur et le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

9. L'Ouzbékistan

Le Groupe de travail de l'accession de l'Ouzbékistan a été établi le 21 décembre 1994. L'Ouzbékistan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en septembre 1998 et des réponses à des questions concernant cet aide-mémoire ont été distribuées en octobre 1999. Des discussions bilatérales concernant l'accès aux marchés ont été engagées. Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 17 juillet 2002.

L'Ouzbékistan a engagé des négociations bilatérales sur l'accès au marché avec les Membres intéressés sur la base d'offres initiales concernant les marchandises et les services présentés en septembre 2005. La troisième réunion du Groupe de travail a eu lieu en octobre 2005.

10. Le Soudan

Le groupe de travail pour l'admission du Soudan a été établi le 25 octobre 1994. Un rapport sur le régime de son commerce extérieur a été soumis en janvier 1999, ainsi que des réponses à une première série de questions à propos du rapport en novembre 2000 ; une deuxième série de questions ont été posées en janvier 2003. La deuxième réunion du Groupe de travail s'est tenue en mars 2004.

Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés pour les marchandises et les services sont en cours, sur la base d'une offre initiale concernant les services et d'une offre révisée concernant les marchandises.

Deux accords bilatéraux signés (avec le Brésil et la Chine) concernant l'accès au marché ont été déposés auprès du Secrétariat. Des contributions techniques à jour sont en attente, et surtout des renseignements législatifs et constitutionnels actualisés à la suite de l'indépendance du Sud-Soudan en 2012. Le Secrétariat entretient des contacts techniques réguliers avec le Soudan pour répertorier les domaines dans lesquels des documents et des renseignements à jour sont requis. Cette accession est en suspens.

11. La Syrie

La demande d'accession de la Syrie a été notifiée au Directeur Général de l'OMC le 30 Octobre 2001. (WT/ACC/SYR/1).

Le 4 mai 2010, le Conseil général est convenu d'établir un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession à l'OMC présentée par la République Arabe Syrienne.

La République Arabe Syrienne n'a pas encore présenté son aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur.

La République arabe syrienne est visée par des arrangements administratifs de la catégorie I.

Conclusion :

Bien que la qualité de Membre de l'OMC procure des avantages évidents, les négociations sur l'accession constituent un défi pour tous les gouvernements accédants, notamment ceux des PMA. Les modalités et conditions de l'accession imposent des réformes intérieures. Les PMA accédants ont des capacités techniques et humaines et des ressources financières limitées pour faire face aux aspects complexes de l'accession à l'OMC.

En 2012, Le Conseil général a adopté les recommandations du Sous-comité des PMA visant à davantage renforcer, rationaliser et rendre opérationnelle la Décision de 2002 sur l'accession des pays les moins avancés (Lignes directrices sur l'accession des PMA). Ces recommandations ont été élaborées conformément à la Décision adoptée le 17 décembre 2011 à la huitième Conférence ministérielle de l'OMC.

La Décision du Conseil général de 2012 a été adoptée en tant qu'addendum aux Lignes directrices de 2002 sur l'accession des PMA. La fourniture d'une assistance technique sur mesure par le Secrétariat de l'OMC aux PMA accédants à tous les stades du processus d'accession à l'OMC est demeurée prioritaire en 2013. Elle s'est faite au moyen d'interactions avec les délégations à Genève ou dans les capitales.

Le Programme de la Chine pour les PMA et les accessions a beaucoup contribué au renforcement des capacités de négociation des PMA. Jusqu'à présent, sept (7) stagiaires ont été formés dans le cadre de ce programme. En 2013, le Secrétariat de l'OMC a poursuivi son dialogue avec les groupes régionaux à l'OMC et le Groupe consultatif des PMA.

Trois Etats Membres PMA de l'OCI ont entamé le processus d'adhésion à l'OMC, il s'agit de l'Afghanistan, les Comores et le Soudan.

Notons que parmi les 47 PMA seuls 31 sont Membres de l'OMC.

Les Ministres du commerce des pays en développement sans littoral se sont réunis le 12 septembre 2012 à Almaty (Kazakhstan) pour examiner les moyens de renforcer le potentiel commercial de ces pays et pour définir une position commune sur les grandes questions commerciales actuelles.

L'objectif de cette réunion organisée par le gouvernement du Kazakhstan et le Bureau des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLS) est de préparer la Conférence consacrée à l'examen décennal du Programme d'Almaty, qui aura lieu en 2014.

Les pays en développement sans littoral (PDSL) n'ont aucun accès terrestre à la mer et sont relativement isolés des marchés mondiaux, de sorte qu'ils doivent supporter des coûts de transport supérieurs à la moyenne et participent peu au commerce international.

Les pays de l'OCI sans littoral sont les suivants: Afghanistan, Azerbaïdjan, Burkina Faso, Kazakhstan, Kirghizistan, Mali, Niger, Ouganda, Ouzbékistan, Tadjikistan, Tchad et Turkménistan.

Pays	Date de la mise en place du groupe de travail	Président du groupe de travail
Afghanistan	13 Décembre 2004	Pays Bas
Algérie	17 Juin 1987	Uruguay
Azerbaïdjan	16 Juillet 1997	Allemagne
Comores	9 Octobre 2007	-
Kazakhstan	6 Février 1996	Finlande
Irak	13 Décembre 2004	Uruguay
Iran	26 Mai 2005	-
Liban	14 Avril 1999	France
Libye	27 juillet 2004	-
Soudan	25 Octobre 1994	Maroc
Syrie	4 Mai 2010	-
Ouzbékistan	21 Décembre 1994	Mexique

Source : OMC

Tableau récapitulatif des accessions en cours (Mise à jour avril 2014)

Pays	Demande	Création du Groupe de travail	Aide-mémoire	Première/ dernière* réunion du Groupe de travail	Nombre de réunions du Groupe de travail*	Offre pour les marchandises		Offre pour les services		Projet de rapport du Groupe de travail**
						Offre initiale	dernière offre*	Offre initiale	dernière offre*	
Afghanistan	nov. 2004	déc. 2004	mars 2009	janv 2011/ Juil. 2013	4	nov. 2012		juin 2012		Mars 2014
Algérie	juin 1987	juin 1987	juil. 1996	avril 1998/ mars 2014	12	fév. 2002	nov. 2013	mars 2002	Oct. 2013	Fev.2014
Azerbaïdjan	juin 1997	juil. 1997	avril 1999	juin 2002/ <i>Fev.2014</i>	11	mai 2005	<i>Sep.2013</i>	mai 2005	Oct. 2013	<i>Dec 2013</i>
Comores	févr. 2007	oct. 2007	Oct.2013	Désignation Sept2013						
Iran	juil. 1996	mai 2005	nov. 2009							
Irak	sept. 2004	déc. 2004	sept. 2005	mai 2007/ avril 2008	2					
Libye	Jan 1999	Avr 1999	Juin 2001	Oct 2002/oct 2009	7	Nov 2003	Juin 2004	Dec 2003	Juin 2004	Oct 2009
Kazakhstan	janv. 1996	févr. 1996	sept. 1996	mars 1997/ oct. 2013	18	juin 1997	Dec 2004	sept. 1997	juin 2004	sep 2013
Ouzbékistan	Juil2007	déc. 2007	Avr 2011	juil. 2002/ juil 2012	1					
Syrie	Juin 2004	Juil2004								
Liban	Dec 2004	Fev 2005	Mars2005	oct. 2005/ juin 2013	13	Avr 2006	Nov 2008	Oct.2006	Nov 2008	oct. 2012
Soudan	dec. 1994	dec. 1994	Oct 1998	juil. 2002/ oct 2005	3	Sep 2005		Sep 2005		

Notes: * À la date du présent document.

** Résumé factuel le plus récent (RF), projet de rapport du Groupe de travail ou parties du projet de rapport du Groupe de travail.

FAITS MARQUANTS DE LA 9^{ème} CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OMC

Bali, Indonésie, 3-7 Décembre 2013

La Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Bali du 3 au 7 décembre 2013, a permis de converger vers un accord sur un ensemble de questions destiné à simplifier le commerce, à offrir aux pays en développement davantage d'options pour assurer la sécurité alimentaire, à stimuler les échanges des pays les moins avancés et, plus généralement, à favoriser le développement.

Cette conférence a connu 3500 participants, 175 délégations, 103 ministres, 349 ONG et 275 médias. Les participants ont passé en revue les points suivants : examen des activités de l'OMC (déclarations des Ministres), des dispositions à prendre (accession du Yémen, adoption des Décisions et du Paquet de Bali), date et lieu de la 10^{ème} Conférence Ministérielle et l'élection du Bureau.

Le paquet de Bali a été décrit par certains comme étant le premier accord important conclu entre les Membres de l'OMC depuis la création de l'Organisation, en 1995, en vertu des accords issus des négociations du Cycle d'Uruguay, mené entre 1986 et 1994. La partie du paquet qui revêt la plus grande importance pour le commerce mondial concerne la facilitation des échanges, qui vise à réduire les formalités administratives et à accélérer les procédures portuaires.

Pour l'essentiel, le reste du paquet est axé sur diverses questions liées au développement – y compris la sécurité alimentaire dans les pays en développement – et au coton, et sur un certain nombre d'autres dispositions en faveur des pays les moins avancés.

Le paquet inclut aussi un engagement politique visant à réduire les subventions à l'exportation dans l'agriculture pour les maintenir à un niveau faible, et à réduire les obstacles au commerce lors de l'importation de produits agricoles dans le cadre de contingents.

➤ FACILITATION DES ECHANGES

La décision relative à la facilitation des échanges est un accord multilatéral destiné à simplifier les procédures douanières en abaissant les coûts des transactions, en les accélérant et en les rendant plus efficaces. Cet accord sera juridiquement contraignant et constituera l'une des plus grandes réformes de l'OMC depuis sa création, en 1995 – les autres accords conclus depuis lors portent sur les services financiers et les télécommunications, tandis qu'un accord sur le libre-échange des produits des technologies de l'information a été passé entre un groupe de Membres de l'OMC.

Les objectifs poursuivis sont les suivants: accélérer les procédures douanières; rendre les échanges plus faciles, plus rapides et moins chers; assurer la clarté, l'efficacité et la transparence; réduire la bureaucratie et la corruption, et tirer parti des avancées technologiques. L'accord comporte aussi des dispositions relatives aux marchandises en transit, une question qui intéresse particulièrement les pays sans littoral qui souhaitent faire du commerce en passant par les ports des pays voisins.

Une partie de l'accord prévoit l'octroi d'une assistance aux pays en développement et aux pays les moins avancés pour la modernisation de leurs infrastructures, la formation des fonctionnaires des douanes, ou pour la prise en charge de tout autre coût associé à la mise en œuvre de l'accord.

On chiffre entre 400 et 1.200 milliards de dollars les avantages qui découleraient pour l'économie mondiale d'une réduction des coûts du commerce de 10 à 15%, de l'accroissement des flux commerciaux et du recouvrement des recettes, qui créeront un environnement économique stable et attireront les investissements étrangers. Pour les pays de l'OCI, cet Accord permet de totaliser de gain plus de 75 milliards USD.

Le texte adopté à Bali n'est pas définitif, mais il ne changera pas sur le fond. Il sera vérifié et corrigé pour que le libellé soit correct sur le plan juridique, afin que le Conseil général l'adopte d'ici au 31 juillet 2014.

➤ AGRICULTURE ET LE COTON

L'accord sur le volet agriculture du paquet de Bali a nécessité le règlement de deux questions. L'accent a essentiellement porté sur la protection des programmes de détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire dans les pays en développement pour qu'ils ne soient pas contestés juridiquement, même si les limites du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges fixées pour un pays sont dépassées.

La solution proposée sera provisoire, et la discussion a principalement porté sur ce qu'il adviendra à la fin de la période intérimaire. À l'issue des consultations, il a été décidé que la solution intérimaire serait maintenue jusqu'à ce qu'il soit convenu d'une solution permanente, avec l'établissement d'un programme de travail pour parvenir à une telle solution d'ici à quatre ans.

L'autre question concernait l'"administration des contingents tarifaires", c'est-à-dire la manière de traiter un certain type de contingents à l'importation (un "contingent tarifaire" à l'intérieur duquel les volumes bénéficient d'un droit moins élevé) lorsqu'il y a sous-utilisation constante du contingent. Les Membres sont convenus de combiner la tenue de consultations et la fourniture de renseignements lorsque les contingents sont sous-utilisés. La question qui restait à trancher était celle de savoir quels pays se réserveraient le droit de ne pas appliquer le système au bout de six ans; il s'agira en l'occurrence de la Barbade, d'El Salvador, des États-Unis, du Guatemala et de la République dominicaine.

Par ailleurs, trois textes sont restés inchangés par rapport aux versions négociées à Genève. L'un d'entre eux ajoute certains programmes concernant le développement et l'utilisation des sols à la liste des services de caractère général dont il est demandé qu'ils soient autorisés sans limitation car ils provoquent peu de distorsions des échanges.

Un autre texte constitue une déclaration politique ferme visant à faire en sorte que les subventions à l'exportation et les autres mesures ayant des effets similaires soient limitées. Le troisième texte traite de l'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits du coton provenant des pays les moins avancés, et de l'aide au développement pour la production dans ces pays.

➤ QUESTIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT

Quatre documents concernant les points suivants sont restés inchangés par rapport à la version de Genève :

- L'accès en franchise de droits et sans contingent aux marchés des pays riches pour les exportations des pays les moins avancés. De nombreux pays l'appliquent déjà, et la décision correspondante précise que les pays qui ne l'ont pas fait pour au moins 97% des produits "devront s'efforcer" d'augmenter le nombre de produits visés ;
- Des règles d'origine préférentielles simplifiées pour les pays les moins avancés, qui permettront à ces pays d'identifier plus facilement leurs produits et de bénéficier d'un traitement préférentiel dans les pays importateurs ;
- Une "dérogation concernant les services", qui permettra aux pays les moins avancés d'avoir un accès préférentiel aux marchés de services des pays riches ;
- Un "mécanisme de surveillance" consistant en réunions et en d'autres moyens de surveillance du traitement spécial accordé aux pays en développement.

➤ DECISIONS RELATIVES AUX TRAVAUX ORDINAIRES DE L'OMC

La Conférence Ministérielle a adopté cinq décisions concernant les travaux ordinaires de l'OMC. Ces décisions concernent les points suivants:

Dans le domaine de la propriété intellectuelle, les Membres sont convenus de ne pas déposer de plaintes en situations de "non-violation" dans le cadre du règlement des différends à l'OMC – la formulation abrégée "non-violation" est utilisée pour évoquer la question technique de savoir s'il peut y avoir des motifs juridiques de plainte pour la perte d'un droit attendu au titre de l'Accord de l'OMC sur la propriété intellectuelle, même dans les cas où il n'y a pas eu violation de l'Accord ;

Une prolongation similaire a été convenue dans le domaine du commerce électronique: les Membres sont convenus de ne pas imposer de droits d'importation sur les transmissions électroniques. Le Programme de travail encourage en outre la poursuite des discussions sur le commerce électronique dans la perspective du commerce, du développement et des nouvelles technologies ;

Les Ministres ont décidé d'accorder une attention particulière aux questions concernant les petites économies. Ils ont donné pour instruction au Comité du Commerce et du Développement d'examiner les propositions concernant les petites économies et de formuler des recommandations à l'intention du Conseil général ;

Les Ministres ont réaffirmé leur engagement à l'égard de l'Aide pour le commerce, une initiative visant à aider les pays en développement – et en particulier les pays les moins avancés – à faire du commerce. Ils ont salué les progrès accomplis depuis le lancement de cette initiative, en 2005, et ont donné pour mission au Directeur Général de continuer à soutenir ce programme ;

Les Ministres ont chargé leurs délégations à Genève de continuer d'examiner le lien entre le commerce et le transfert de technologies, et de formuler d'éventuelles recommandations concernant les mesures qui pourraient être prises pour accroître les apports de technologie aux pays en développement. Ce mandat figurait dans la déclaration de Doha de 2001.

L'Accord révisé de l'OMC sur les marchés publics (AMP) entrera en vigueur le 6 avril 2014, soit deux ans après l'adoption du Protocole portant amendement de l'Accord, en mars 2012.

- MISE EN ŒUVRE DU PAQUET DE BALI
 - Mise en œuvre des décisions prises à Bali
 - Préparation d'un programme de travail sur les questions restantes relevant du PDD

❖ Facilitation des échanges

Le mandat:

- Établissement d'un Comité préparatoire de la facilitation des échanges relevant du Conseil général, ouvert à tous les Membres, pour exercer les fonctions qui pourront être nécessaires pour assurer l'entrée en vigueur rapide de l'Accord et préparer le fonctionnement efficace de l'Accord dès son entrée en vigueur.
- 3 tâches:
 - ✓ examen juridique de l'Accord;
 - ✓ rédiger un protocole d'amendement afin d'insérer l'Accord dans l'Annexe IA de l'Accord sur l'OMC;
 - ✓ recevoir les notifications concernant les engagements de la catégorie A.
- Date limite: au plus tard le 31/07/2014

Comité préparatoire de la facilitation des échanges :

- Première Réunion: 31 Janvier 2014
- Président: Amb. Esteban Conejos (Philippines)
- Conseil Général, 14 Mars 2014:
 - Rapport du Président: acceptation d'un programme de travail et un programme de réunions. Les travaux commenceront par l'examen juridique de l'Accord sur la base de propositions des Membres.

- Quelques réactions:
- Rappeler que l'examen juridique doit être de pure forme et n'affecte pas l'Accord quant au fond;
- Clarifier la position des pays en voie d'adhésion à l'égard de l'accord

Actions pour les pays en développement:

- le Secrétariat poursuivra son programme d'évaluation des besoins;
- Cependant, les Membres en développement doivent aussi impérativement identifier le soutien dont ils ont besoin dans les meilleurs délais;
- les Membres donateurs et diverses organisations donatrices s'appêtent à fournir un large soutien pour la facilitation des échanges;
- L'importance d'aligner les priorités identifiées dans les évaluations des besoins avec l'aide financière a été surlignée.

❖ Agriculture

- *Concurrence à l'exportation:*
- amélioration de la transparence – questionnaire du Secrétariat
- discussion annuelle – Juin (et aussi 2015)
- Aux Membres de poursuivre les travaux dans le Comité
- *Administration des contingents tarifaires*
- Comité de l'agriculture doit examiner et surveiller la mise en œuvre du Mémoire d'accord
- La surveillance dans le contexte du mécanisme en cas de sous-utilisation des contingents tarifaires dépendra des communications présentées par les Membres.
- *Détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire*
- Programme de travail dans le Comité de l'Agriculture pour formuler des recommandations pour une solution permanente;
- Conseil Général fera rapport à la dixième Conférence ministérielle;
- Débat déjà commencé dans la réunion du 29 Janvier.

❖ Développement/questions concernant les PMA

- *Dérogation concernant les services*

Actions à suivre:

- Présentation par les PMA de leur demande collective identifiant les secteurs et les modes de fourniture qui les intéressent du point de vue des exportations;
- Six mois après, réunion de haut niveau, à laquelle les Membres devront être prêts à indiquer les préférences qu'ils souhaitent accorder aux PMA ;
- Conseil des Services – processus visant à promouvoir la mise en œuvre de la dérogation; examen périodique; formuler des recommandations sur les dispositions à prendre pour renforcer la mise en œuvre.

Réunion Informelle du Conseil des Services, pour initier le processus – 12 Février 2014 :

- Discussion procédurale :

- Demande de plus d'information de la part des PMA sur les secteurs, modes et marchés d'intérêt ;
 - Initier un dialogue sur les préférences possibles, avant la présentation des demandes collectives ;
 - Présentation des demandes collectives avant l'été.
- ❖ Développement/questions concernant les PMA
- *Accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent :*
 - CTD - examen chaque année, et rapport au Conseil Général;
 - Secrétariat - rapport sur l'accès aux marchés en franchise de droits;
 - Conseil Général - rapport à MC10.
 - *Règles d'origine préférentielles :*
 - Notification - examen par le Comité des règles d'origine, et rapport au Conseil Général
 - *Coton :*
 - Discussion spécifique dans le contexte de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture deux fois par an ;
 - Rapports périodiques du DG sur les aspects relatifs à l'aide au développement et sur les progrès dans le volet commercial - chaque Conférence Ministérielle.
 - *Mécanisme de surveillance pour le traitement spécial et différencié :*
 - Sessions spécifiques du Comité de commerce et développement (2 fois par an) - réexaminé trois ans après sa première réunion.

Les Etats Membres de l'OCI doivent réfléchir sur les questions suivantes pour préparer l'Après-Bali :

- Engagement unique ou résultats partiels à tenir en compte?
- Quels sont les questions fondamentales du Programme de Développement de Doha?
- Quels sont les priorités des pays?
- Quelles approches nouvelles à élucider?
- Base des négociations: modalités à suivre?
- Quel niveau d'ambition des nos pays ?
- Comme aborder les nouveaux défis de nos pays?

Réunion consultative des Ministres du commerce et des chefs de délégations des Etats Membres de l'OCI, Bali, République d'Indonésie, 2 Décembre 2013

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce a participé à la réunion consultative des Ministres du commerce et des chefs de délégations des Etats Membres de l'OCI tenue à Bali, République d'Indonésie le 2 Décembre 2013. Cette réunion a été organisée par le Groupe de la Banque Islamique de Développement en marge de la 9^{ème} Réunion Ministérielle de l'OMC. Le Centre a été représenté par M. Mamoudou Bocar SALL, Chef du Département des Etudes et de la Formation. Ont participé à cette réunion plus de 30 ministres et chefs de délégations des Etats Membres de l'OCI, le CIDC, le SESRIC, l'OMC, la CNUCED, le Centre Sud et le Réseau du Tiers Monde.

Plus de 25 ministres et chefs de délégations des pays de l'OCI ont pris la parole pour mettre en exergue leurs positions sur les questions à débattre durant la réunion de Bali et ont insisté sur la question de la sécurité alimentaire, le développement et le lancement d'un nouveau round de négociations de l'Accord SPC/OCI en 2014. Ils ont souhaité l'organisation d'une autre réunion consultative sur l'après Bali.

Le représentant du CIDC a pris la parole pour donner lecture du discours du Directeur Général qui a mis l'accent sur l'importance de l'assistance technique au profit des Etats Membres qu'assure le Centre depuis plusieurs années, la nécessité d'accorder au Centre le Statut d'Observateur Permanent aux réunions de l'OMC et l'organisation d'une réunion d'un groupe d'experts de l'OCI sur l'après Bali au Royaume du Maroc en 2014.

Durant cette réunion, le représentant du CIDC a distribué le rapport du Centre sur les questions de l'OMC à tous les participants.

SECTION II

LES ACTIONS DU C.I.D.C DANS LE DOMAINE DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES DE L'OMC

En ce qui concerne les négociations commerciales multilatérales de l'OMC, le C.I.D.C poursuivra ses efforts de coordination entre les pays de l'O.C.I lors des futures négociations de l'OMC.

Une assistance technique sera également assurée au profit des Etats Membres particulièrement les moins avancés d'entre eux afin de les soutenir dans les négociations et la mise en œuvre de leurs résultats par le conseil et l'expertise.

Par ailleurs, le C.I.D.C projette d'organiser plusieurs séminaires et rencontres entre les pays de l'O.C.I pour évaluer les enjeux des négociations ainsi que leur impact sur les politiques commerciales et les économies des Etats Membres. Des actions de vulgarisation seront entreprises pour des thèmes nouveaux dans les négociations tels que la concurrence, la facilitation des échanges, le commerce électronique, etc...

Ces activités verront la participation non seulement des représentants des administrations concernées mais également ceux du secteur privé dans le pays de l'O.C.I.

Rappelons que lors de la réunion consacrée au « suivi des résolutions du 3^{ème} Sommet extraordinaire de l'OCI » tenue à Jeddah le 5 Mars 2006, le Secrétariat Général de l'OCI et les autres institutions de l'OCI, dont le CIDC, ont établi un programme pour la mise en œuvre des résolutions du 3^{ème} Sommet extraordinaire de l'OCI tenu à Makkah Al Moukarramah en Décembre 2005. Dans le domaine des négociations commerciales multilatérales la réunion a demandé au CIDC et à la BID d'assurer le suivi des négociations commerciales multilatérales au sein de l'OMC et de contribuer à l'adoption de positions communes de la part des Etats Membres de l'OCI dans ces négociations.

1. Table ronde sur «les négociations de l'OMC : quels enjeux pour l'économie les Etats Membres de l'OCI» Casablanca, 18 Septembre 2007

Le CIDC et le Comité Marocain de la Chambre de Commerce Internationale ont organisé en collaboration avec l'Institut Supérieur du Commerce et de l'Administration des Entreprises (ISCAE) une table ronde sur «les négociations de l'OMC : quels enjeux pour l'économie les Etats Membres de l'OCI» et ce, le 18 septembre 2007 à Casablanca.

Cette table ronde a permis de réunir les acteurs de la société civile et les représentants des autorités gouvernementales en charge du dossier des négociations commerciales multilatérales pour faire le point sur l'état des négociations de l'OMC et d'évaluer l'impact potentiel du cycle de Développement de Doha.

2. Atelier inter régional sur «les indications géographiques» Ankara, les 3 et 4 Avril 2008

Dans le cadre de leur Programme d'Activités relatif au Renforcement des Capacités Institutionnelles adopté par la 2^{ème} Conférence sur «La Coopération Technique entre les Institutions de la Propriété Industrielle dans les Etats Membres de l'OCI » qui s'est déroulée à Casablanca du 11 au 13 juillet 2007, l'Institut des Brevets de Turquie (TPI) et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) ont organisé conjointement avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et la Banque Islamique de Développement, un atelier Interrégional sur les Indications Géographiques qui se tiendra à Ankara, République de Turquie du 3 au 4 Avril 2008.

L'objectif de cet Atelier était d'informer les participants du champ d'application des mesures de protection des indications géographiques, de les familiariser avec les dispositions des accords internationaux prévoyant des mesures de protection, de présenter des exemples d'application dans des pays modèles, d'introduire les Organisations Non Gouvernementales opérant dans ce domaine et de mettre en place des plateformes de discussions entre les responsables des organismes chargés de l'enregistrement et de l'administration des indications géographiques dans les Etats Membres de l'OCI. L'Atelier a été également l'occasion pour les participants de se pencher sur les questions relatives aux indications géographiques et d'échanger leurs propres expériences avec les spécialistes des Organisations Internationales concernées telles que l'OMPI et l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO) de France.

Une dizaine de Pays ont pris part à cet atelier, il s'agit du : Bangladesh, Bénin, Guinée, Maroc, Mozambique, Ouzbékistan, Ouganda, Soudan, Sénégal, Turquie, Yémen.

3. Séminaire de formation sur « l'utilisation, par les pays en développement, des flexibilités prévues dans l'Accord sur les ADPIC » 9- 12 Juin 2008, Casablanca- Maroc.

Dans le cadre du programme d'assistance technique de la BID dédié aux Pays Membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), qui vise à contribuer aux efforts de perfectionnement de leurs capacités humaines et institutionnelles, la Banque Islamique de Développement (BID) et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) ont organisé conjointement , sous l'égide du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies du Royaume du Maroc, et en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), un séminaire de formation sur « l'utilisation, par les pays en développement, des flexibilités prévues dans l'Accord sur les ADPIC », et ce du 9 au 12 Juin 2008 à Casablanca- Royaume du Maroc.

L'objectif de ce séminaire était d'informer les participants sur les flexibilités prévues dans l'application de l'Accord sur les aspects des droits de Propriété Intellectuelle liés au commerce et les moyens mis à la disposition des Pays en Développement d'en bénéficier pour réaliser leurs objectifs de développement. Le séminaire a été l'occasion pour étudier l'impact des Accords bilatéraux et régionaux de libre échange sur la capacité des pays en développement à profiter effectivement des flexibilités indiquées dans l'Accord, notamment dans le domaine de la protection de la santé publique et des savoir traditionnels.

Durant les travaux de ce séminaire, les participants ont pu se concerter sur les pratiques qui entravent la concurrence, et la relation de l'Accord avec le traité de la biodiversité, la protection des savoirs traditionnels, ainsi que sur les conséquences dudit Accord sur les Politiques Nationales en matière de la Propriété Intellectuelle, tout comme les besoins en assistance technique des PED et PMA.

Cinquante (50) responsables représentant vingt et un (21) pays Membres de la BID, y compris le Maroc, ont pris part à ce séminaire, ainsi que des experts de différentes Organisations Mondiales et Régionales spécialisées (OMPI) ont animé les différents sujets du programme de ce séminaire.

4. Séminaire sur le commerce des services, Casablanca, 15-18 Juin 2009

Suite à une invitation du Bureau de la Coopération du Groupe de la BID, le CIDC a participé activement au séminaire sur les services organisé sous l'égide du Ministère du Commerce Extérieur du Royaume du Maroc, par le Bureau de la Coopération de la BID à Casablanca du 15 au 18 Juin 2009.

Le CIDC a fait une présentation sur l'impact des négociations dans le secteur des services sur les Etats Membres de l'OCI.

5. Séminaire sur “les Barrières Non-Tarifaires et leurs Impacts sur le Développement des États Membres de l’OCI”, Tunis- 5-7 octobre 2009.

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce a pris part activement au Séminaire sur les Barrières Non-Tarifaires (BNTs) et leurs Impacts sur le Développement des États Membres de l’OCI qui s’est tenu à Tunis du 05 au 07 octobre 2009. Ce séminaire a été organisé par le Bureau de la Coopération du Groupe de la BID en collaboration avec l’Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT).

Les objectifs de ce séminaire sont d’une part l’identification et le classement des BNTs et d’autre part le développement de stratégies permettant de réduire voire éliminer les BNTs afin de faciliter le commerce intra-OCI.

Ont participé à ce séminaire les représentants des trente six États Membres de l’OCI et six organisations régionales et internationales.

- La première journée a été consacrée à une brève introduction générale des BNTs (définition, typologie, classification).
- La deuxième journée a été réservée aux expériences régionales et internationales.
- La troisième journée a été consacrée à l’expérience de la Ligue Arabe et de la Tunisie en matière des BNTs suivie d’une synthèse des communications du séminaire.

Le Représentant du CIDC a recommandé de créer un comité de suivi des BNTs et de renforcer l’observatoire sur les BNTs mis en place par le CIDC depuis 2001 suite aux Résolutions de la 17^{ème} Session Ministérielle du COMCEC et des recommandations du Séminaire organisé par le CIDC sur les BNTs en Juin 2001.

6. Séminaire sur « la prolifération des accords commerciaux régionaux et bilatéraux sur le système commercial Multilatéral », Casablanca 16-19 Février 2010.

Le CIDC et le Département de la Coopération du Groupe de la BID ont organisé à Casablanca un séminaire sur « *la prolifération des accords commerciaux régionaux et bilatéraux sur le système commercial Multilatéral* », et ce à Casablanca du 16 au 19 Février 2010.

Ce séminaire qui avait pour objectifs de faire le point sur les interactions entre les tendances du régionalisme et du multilatéralisme, a vu la participation d’une trentaine de Pays et d’environ une dizaine d’experts internationaux et des organisations régionales.

7. Séminaire régional sur «la politique de la concurrence dans les Etats Membres de l'OCI : situation actuelle et perspectives », Tunis, 22-24 Février 2010.

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), organe subsidiaire de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) et le Ministère du Commerce et de l'Artisanat de la République Tunisienne ont organisé en collaboration avec l'Institut Islamique de Recherches et de Formation (Membre du Groupe de la Banque Islamique de Développement) un séminaire inter régional sur « *la politique de la concurrence dans les Etats Membres de l'OCI : situation actuelle et perspectives* » et ce à **Tunis du 22 au 24 février 2010.**

L'objectif de ce séminaire est : de faire le point sur l'état du droit et des politiques de la concurrence dans les Etats Membres de l'OCI, d'examiner les voies et moyens susceptibles de promouvoir le droit de la concurrence afin de faciliter le commerce et les investissements intra-OCI, et d'explorer les modalités de lancement d'un programme de coopération entre les Etats Membres de l'OCI dans le domaine du droit et des politiques de la concurrence.

Ce séminaire avait pour objectifs de :

- ✓ Former les participants à l'application du droit et de la politique de la concurrence et à la mise en œuvre des réformes qui s'avèrent nécessaires dans ce domaine ;
- ✓ Expliquer aux participants la nécessité d'établir une législation nationale sur la concurrence ou d'adapter les règles existantes ;
- ✓ Introduire les participants aux principes fondamentaux d'une politique de la concurrence et le lien avec d'autres secteurs de la politique économique nationale ;
- ✓ Exposer aux participants les instruments et les méthodes de contrôle des différents volets des règles de la concurrence ;
- ✓ Donner aux participants les moyens d'obtenir l'information sur l'évolution de leurs structures institutionnelles et juridiques ;
- ✓ Comparer la législation existante afin de définir les éléments et les étapes nécessaires pour la mise en œuvre des réformes utiles dans le domaine de la politique nationale de la concurrence.

Une vingtaine de pays ont pris part à ce séminaire.

Ce séminaire a été animé par des experts internationaux (CNUCED, Banque Mondiale, OCDE), des experts des organismes de la concurrence dans les Etats Membres de l'OCI et des experts du CIDC.

8. Séminaire sur «la prolifération des accords commerciaux régionaux et bilatéraux et leurs répercussions sur le système commercial multilatéral": Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, 17-19 mai 2010.

Le CIDC a participé activement à l'animation du séminaire organisé à Abou Dhabi du 17 au 19 mai 2010, par le Ministère de l'Economie et du Commerce de l'Etat des Emirats arabes unis et le Bureau de la coopération du Groupe de la BID sur "la prolifération des accords bilatéraux régionaux et leurs répercussions sur le système commercial multilatéral".

Une trentaine de pays et des experts d'organisations internationales et régionales ont participé à ce séminaire dont l'objectif était de faire le point sur les interactions entre les tendances du régionalisme et le multilatéralisme.

9. Séminaire sur la facilitation du commerce, Damas, Syrie 6-8 Juillet 2010.

Le Bureau de la coopération de la Banque islamique de développement (BID) a organisé à Damas en collaboration avec le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), un séminaire sur «la facilitation du commerce entre les Pays Arabes et leur Intégration dans le Système Commercial Multilatéral" du 6 au 8 Juillet 2010.

Pendant ce séminaire, les institutions de l'OCI (BID, CIDC) et les institutions des Nations Unies des (OMC, CNUCED, CCI) ainsi que la Ligue des États arabes et le Ministère syrien du Commerce extérieur ont présenté des communications sur le thème du séminaire.

Il convient de souligner que le thème de la présentation du CIDC intitulée "la Facilitation du Commerce entre les Pays Membres de l'OCI: Réalités et Perspectives" figure parmi les recommandations visant à améliorer le climat des affaires et faciliter le commerce entre les États Membres de l'OCI.

Au cours de ce séminaire, les expériences nationales de la Syrie et d'autres Pays Membres Arabes ont également été abordées.

10. Conférence d'Istanbul sur l'évaluation des besoins des Etats Membres de l'OCI en matière des politiques et du droit de la concurrence, Istanbul, 21-22 Novembre 2011

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), a organisé conjointement avec l'Autorité Turque de la Concurrence (TCA) et en collaboration avec le Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID) une conférence sur "**l'évaluation des besoins des Etats Membres de l'OCI en matière des politiques et du droit de la concurrence**" et ce, les 21 et 22 Novembre 2011 à Istanbul, République de Turquie.

Cette Conférence a connu la participation de plus de 50 Représentants des 28 Etats Membres suivants: (Afghanistan, Albanie, Algérie, Azerbaïdjan, Benin, Burkina Faso, Cameroun, Egypte, Gambie, Indonésie, Iran, Irak, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Maroc, Pakistan, Qatar, Sénégal, Sierra Leone, Etat de Palestine, Soudan, Syrie, Tunisie, Turquie, Ouzbékistan et le Yémen), de 4 Etats Observateurs: (Bosnie et Herzégovine, Fédération Russe, République de Turquie de Chypre du Nord et le Kosovo, (invité Spécial), le Bureau de Coordination du COMCEC, le Groupe de la BID et SESRIC ainsi que celle des «invités participants» représentant le Royaume Uni, l'Irlande, le Pakistan, le CIDC, la Société d'Accord et de Confiance des Consommateurs (CUTS International).

Le but de cette conférence était de servir de plateforme pour «l'évaluation des besoins" pour la réalisation du projet intitulé "l'Assistance Technique dans le domaine des politiques et du droit de la concurrence entre les États Membres de l'OCI".

11. Séminaire sur «la prolifération des accords commerciaux régionaux et bilatéraux et leur impact sur le processus d'intégration régionale dans les pays arabes», Casablanca, Royaume du Maroc, 4-6 Juin 2012

Dans le cadre de leurs programmes d'assistance technique relatifs aux questions liées à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le Groupe de la Banque Islamique de Développement (Département de la Coopération) et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) ont organisé un Séminaire sur «la prolifération des Accords Commerciaux Régionaux et Bilatéraux et leur impact sur le processus d'intégration régionale dans les Pays Arabes » du 4 au 6 Juin 2012 à Casablanca - Royaume du Maroc.

Ce séminaire se propose de passer en revue les implications des ACRs sur les politiques de développement des Etats Membres de l'OCI et de déduire les leçons pratiques pour ce qui est des différentes options offertes au processus d'intégration régionale.

Les Etats Membres de l'OCI et Organisations Internationales et Régionales suivantes ont pris part à ce séminaire: Arabie Saoudite, Koweït, Egypte, Jordanie, Mauritanie, Maroc, Oman, Palestine, Qatar, Soudan, Tunisie, OMC, CNUCED, CCI, UMA, le CIDC, le Groupe de la BID et l'Unité technique de l'Accord d'Agadir.

Les experts ont passé en revue les axes suivants :

- Analyse de la relation entre l'article XXIV de l'accord du GATT et les règlements de l'OMC relatifs aux Accords d'intégration économique régionale.
- Examen des perspectives des Etats Membres de l'OCI d'intégrer le système commercial multilatéral et d'honorer les engagements de l'OMC.
- Exploration des opportunités et défis que représentent ces accords pour les Etats Membres de l'OCI.
- Etude des conditions adéquates et des stratégies nationales à adopter pour tirer profit de l'intégration régionale.

- Exposé et analyse des expériences de quelques accords régionaux, arabes et africains.
- Présentation des expériences nationales relatives aux négociations actuelles des accords régionaux et bilatéraux.

12. Séminaire de Formation dans le domaine du commerce International et Islamique au profit des cadres du Ministère du Commerce de la République d'Irak, Casablanca, Royaume du Maroc, 26 - 30 juin 2012

Dans le cadre de son programme d'assistance technique au profit des Etats Membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) a organisé en collaboration avec la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (SIFC/BID), un Séminaire de formation dans le domaine du Commerce International et Islamique au profit des Cadres du Ministère du Commerce de la République d'Irak et ce, du 26 au 30 Juin 2012 au siège du CIDC à Casablanca, Royaume du Maroc.

A cette occasion, le Centre a présenté ce qui suit :

- ✓ Les activités de l'OCI et son Programme d'Action Décennal ;
- ✓ le commerce intra-OCI : Etat actuel et Perspectives ;
- ✓ l'élaboration des études de marchés ;
- ✓ le Réseau des Organes de promotion du commerce des Etats Membres de l'OCI ;
- ✓ La promotion du Commerce ;
- ✓ le rôle de l'Information Commerciale dans la promotion du Commerce ;
- ✓ Le Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI ;
- ✓ Les questions liées aux Négociations Commerciales et à l'accession à l'OMC.

Durant ce séminaire, les cadres irakiens ont manifesté leurs intérêts à l'Accord SPC-OCI et ses protocoles et se sont engagés à sensibiliser les autorités de la République d'Irak pour signer et ratifier cet Accord et ses protocoles dans un proche avenir.

13. Séminaire sur la libéralisation du commerce extérieur et les systèmes de défense commerciale dans les Etats Membres de l'OCI, Casablanca, 26-28 Septembre 2012

Conformément au programme de travail 2012 adopté par la 28^{ème} Session de son Conseil d'Administration, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et l'Institut Islamique de Recherches et de Formation (IRTI) du Groupe de la BID ont organisé sous l'égide du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies du Royaume du Maroc, un Séminaire sur *"la libéralisation du commerce extérieur et les systèmes de défense commerciale dans les Etats Membres de l'OCI"* et ce à Casablanca, Royaume du Maroc du 26 au 28 Septembre 2012.

Les principaux objectifs de ce séminaire étaient, entre autres:

- L'échange d'expériences entre les Etats Membres de l'OCI en matière de défense commerciale;
- La présentation des stratégies de défense commerciale dans le cadre du Système des Préférences Commerciales des Pays de l'OCI (SPC/OCI) et celles utilisées à l'échelle régionale et internationale.

Les représentants des pays suivants ont assisté à ce séminaire : l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Egypte, la Guinée, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, la Tunisie et la Turquie et des pays invités comme la Belgique, l'Espagne, la France ; et le Cabinet de Conseil King and Spalding de Genève.

Les organisations régionales et internationales ci-après ont également pris part à ce séminaire: le Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la Commission Européenne (UE), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et l'Unité Technique de l'Accord d'Agadir (AA).

14. Séminaire sur les Politiques de la Propriété Industrielle des Etats Membres de l'OCI tenu à Ankara, République de Turquie du 8 au 9 novembre 2012

L'Institut Turc de Brevets (ITB), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Agence Turque de Développement et de Coopération Internationale (TIKA) et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce ont organisé un « *Séminaire sur les Politiques de la Propriété Industrielle des Etats Membres de l'OCI tenu à Ankara, République de Turquie du 8 au 9 novembre 2012* ».

Ont participé à cette réunion les organisations suivantes : le CIDC, le COMCEC, le SESRIC, l'OMPI, le Secrétariat de l'ECO et les 25 pays ci-après : l'Afghanistan, l'Albanie, l'Algérie, l'Arabie Saoudite, l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, l'Egypte, les Emirats Arabes Unis, l'Iran, la Jordanie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Mali, le Maroc, Oman, l'Ouganda, le Pakistan, le Qatar, le Soudan, le Tadjikistan, la Tunisie, la Turquie, la Bosnie Herzégovine (Etat Observateur) , le Japon et l'Allemagne.

Après les discours d'ouverture, les participants ont passé en revue le programme de la réunion par les présentations suivantes :

- SESRIC : une présentation sur les infrastructures de l'innovation ;
- OMPI : une présentation de Mme Dalila Hammou sur les stratégies des politiques de la propriété industrielle pour le développement dans les pays arabes ;
- Japon : cas de la collaboration Gouvernement-Universités et Secteur Privé au Japon pour mettre en valeur les résultats de la recherche en collaboration avec le Gouvernement et le secteur privé ;
- Allemagne : stratégies de la protection de la Propriété Industrielle dans le domaine légal en Allemagne
- OMPI : Activités récentes de l'OMPI dans le domaine de la protection des droits de la Propriété intellectuelle : cas des pays de l'Europe et de l'Asie Centrale.

La deuxième journée a été consacrée à l'étude des cas des Etats Membres de l'OCI et une étude spéciale de Turquie sur la politique de transfert de Technologie et de Science. Cette session a permis aux Experts d'échanger les expériences nationales dans le but de promouvoir le renforcement des capacités entre les pays de l'OCI et avec les pays comme le Japon et l'Allemagne. Une visite a eu lieu au Technoparc de l'Université Technique du Moyen Orient. En Marge de ce séminaire, une réunion s'est tenue de coordination entre les pays de l'ECO dans le domaine de la propriété industrielle.

15. Séminaire de Formation sur le SPC/OCI et les questions relatives à l'OMC, 17-19 Mars 2013, Bagdad – République d'Irak

Le CIDC a organisé un séminaire de sensibilisation du SPC/OCI et ses protocoles et les questions relatives à l'OMC au profit des cadres du Ministère du Commerce et de la Chambre de commerce et d'industrie de la République d'Irak , et ce du 17 au 19 Mars 2013 à Bagdad.

Les interventions du CIDC avaient porté sur les points suivants :

- ✓ Présentation générale des principales dispositions de l'Accord SPC/OCI et ses protocoles ;
- ✓ Structure et méthodologie des négociations ;
- ✓ L'Accord SPC/OCI et les Accords de l'OMC ;
- ✓ Résultats des Négociations ;
- ✓ L'impact probable de l'Accord sur l'économie Irakienne.

Plusieurs cadres irakiens des secteurs privé et public ont suivi ce séminaire.

16. Séminaire sur l'Impact des Négociations Commerciales Multilatérales sur le Commerce des Services des Pays Arabes, Casablanca, Royaume du Maroc, 22-24 Avril 2013

Dans le cadre de leurs programmes d'assistance technique relatifs aux questions liées à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le Groupe de la Banque Islamique de Développement (Département de la Coopération et de l'Intégration) et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) ont organisé sous l'égide du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Nouvelles Technologies du Royaume du Maroc un Séminaire sur «l'Impact des Négociations Commerciales Multilatérales sur le Commerce des Services des Pays Arabes» du 22 au 24 Avril 2013 à Casablanca.

Ce séminaire était ouvert à la participation des cadres des Ministères en charge du commerce extérieur des pays arabes et des Experts des Institutions régionales et Internationales (OMC, CNUCED, CCI, UE, Ligue des Etats Arabes, UMA, UNESCWA, Unité Technique de l'Accord d'Agadir....).

L'objectif de ce Séminaire est de passer en revue les implications des Accords Commerciaux Régionaux et Multilatéraux sur le commerce des services des pays arabes et de tirer les conclusions afin de faciliter l'intégration économique régionale et l'élargir au domaine des services.

Les experts ont présenté les sujets suivants : Commerce des services : Importance économique et Intégration dans le système multilatéral (OMC), Commerce des Services dans le Cadre de l'AGCS (I) : Concepts clés (OMC), Commerce des Services dans le Cadre de l'AGCS (II) : Concepts clés (OMC), Accords Commerciaux Régionaux : Approche liste positive Vs liste négative et Traités bilatéraux d'investissement (TBI) par l'OMC, Régionalisme dans le commerce des services : Examen approfondi de l'Article V de l'AGCS (OMC), Agenda de Développement de Doha et Négociations Plurilatérales (OMC), Les dérogations relatives au commerce des services des PMAs, politiques commerciales dans le domaine des services : domaines de développement et défis dans les Pays Arabes (CNUCED), Commerce des services entre les Etats Membres de l'OCI: Situation actuelle et perspectives d'avenir (CIDC), Perspectives arabes du Commerce des Services (Ligue des Etats Arabes) et Expériences nationales et sectorielles des pays Arabes.

Tous les pays arabes ont pris part à cette réunion.

17. Séminaire de formation sur la libéralisation du commerce extérieur et les Systèmes de Défense Commerciale dans les Pays Arabes, Tunis, République Tunisienne, 17-18 juin 2013

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et le Ministère du Commerce et de l'Artisanat de la République Tunisienne ont organisé un Séminaire sur "*la libéralisation du commerce extérieur et les systèmes de défense commerciale dans les Pays Arabes*" et ce, à Tunis en République Tunisienne les 17 et 18 Juin 2013.

Les experts ont présenté les modules suivants : les mesures anti-dumping, les mesures compensatoires et les mesures de sauvegarde, les expériences régionales (Ligue des Etats Arabes, OCI et CCI), les expériences nationales avec les cas marocain, tunisien et égyptien et les perspectives de coopération régionale.

Plus de cinquante représentants des pays suivants ont assisté à ce séminaire : l'Algérie, l'Egypte, le Maroc et la Tunisie et des organisations telles que le Centre du Commerce International, l'Union du Maghreb Arabe et de la Ligue des Etats Arabes et du Cabinet de Conseil King and Spalding de Genève.

Les participants ont proposé la mise en place d'un programme régional d'assistance technique au profit des Etats Arabes.

18. Séminaire sur la valorisation de la R&D, l'innovation technologique et la propriété intellectuelle des Etats Membres de l'OCI, Casablanca, Royaume du Maroc, 24-25 Octobre 2013

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de la «Coopération Technique entre les Bureaux de la Propriété Industrielle des Etats Membres de l'OCI» du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique (COMCEC), le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) ont organisé sous l'égide du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique du Royaume du Maroc et en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Université Internationale de Rabat (UIR), un Séminaire sur «la valorisation de la R&D, l'innovation technologique et la propriété intellectuelle dans les Etats Membres de l'OCI» et ce, les 24 et 25 octobre 2013 à Casablanca, Royaume du Maroc.

Ce séminaire était ouvert à la participation des cadres opérant dans le domaine de la propriété industrielle et intellectuelle des Etats Membres de l'OCI ainsi que des Experts des Institutions régionales et Internationales et des Universitaires.

L'objectif de ce Séminaire est de passer en revue les derniers développements en matière de valorisation de la R&D, de l'innovation technologique et de la propriété intellectuelle sur la scène mondiale et dans les Etats Membres de l'OCI et de promouvoir la coopération Sud-Sud dans ce domaine.

Le séminaire portera sur les axes suivants :

- Propriété intellectuelle et valorisation de la R&D;
- Infrastructures de gestion de la valorisation et de la propriété intellectuelle;
- Outils de promotion de la veille technologique et de la propriété intellectuelle.

Le programme du séminaire comporte une visite d'étude de l'Université Internationale de Rabat (UIR) et de la Fondation Marocaine de la Science, de l'Innovation et de Recherche Avancée (MASCIR) de Rabat qui sera suivie d'une table ronde sur le modèle de partenariat entre les pays de l'OCI en matière de la diffusion et de commercialisation de l'innovation technologique notamment les brevets afin de lancer la phase II du projet de coopération technique entre les Bureaux de la Propriété Industrielle des Etats Membres de l'OCI.

Ont participé à ce séminaire les pays suivants : le Sénégal, le Burkina Faso, le Cameroun, le Bangladesh, l'Arabie Saoudite et le Maroc.

19. Atelier sur les résultats de la 9^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC et le travail Post Bali pour les Pays Africains de l'OCI, Casablanca, 25-27 Mars 2014

Dans le cadre de leur programme commun d'assistance technique en matière de négociations commerciales multilatérales de l'OMC aux Etats Membres de l'Organisation de la Coopération Islamique, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et le Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID) ont organisé, sous l'égide du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique Chargé du commerce extérieur du Royaume du Maroc, un « Atelier sur les résultats de la 9^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC et le programme de travail de l'Après Bali pour les Pays Africains Membres de l'OCI », et ce du 25 au 27 Mars 2014 à Casablanca.

Cet Atelier, a permis de faire le point sur les résultats de la Conférence de Bali et de mettre en exergue les défis et opportunités du Package de Bali pour les Pays Africains.

Durant la séance d'ouverture, le Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique Chargé du commerce extérieur du Royaume du Maroc, le Ministre Guinéen du Commerce, le représentant du Groupe de la Banque Islamique de Développement et du Directeur Général du CIDC ont prononcé leurs discours relatant l'importance des résultats de Bali sur les économies des pays Africains surtout dans le domaine de la facilitation du commerce, de l'agriculture et le développement des PMAs.

Plus de 80 représentants d'institutions régionales et internationales et des pays ont assisté à cet atelier à savoir : l'OMC, la CNUCED, le Centre Sud, la CEA, la CCI Genève, la Banque Islamique pour le Développement (BID), le CIDC, le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali, le Maroc, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les experts ont parcourus les thèmes suivants ;

- Brève introduction à l'Agenda de Développement de Doha: Contexte de la Conférence Ministérielle de Bali et vue d'ensemble de ses résultats ;
- Le Paquet de Bali - Vue d'ensemble de l'Accord sur la Facilitation du Commerce de l'OMC ;
- Le Paquet de Bali - L'Accord sur la facilitation du commerce - Impacts et opportunités potentielles pour les pays africains ;
- Le Paquet de Bali - Décisions ministérielles sur les stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, concurrence à l'exportation, et les dispositions de l'administration des contingents tarifaires des produits agricoles ;
- Le Paquet de Bali - Décisions Ministérielles sur l'agriculture: défis et opportunités pour les pays africains ;
- Vue d'ensemble du Paquet de Bali au profit des PMA et de la décision sur le mécanisme de suivi du traitement spécial et différencié ;
- Travail Post- Bali: Aperçu du prochain programme de travail et des négociations.

Après une fructueuse discussion sur les positions des pays participants, il a été recommandé les points suivants :

- Avoir une position commune des Etats africains de l'OCI dans les négociations commerciales selon les directives de la conférence de Bali en tenant compte des niveaux de développement et des priorités de chaque Etat Membre dans le cadre du Traitement Spécial et Différencié;
- Organiser une réunion des Etats Africains de l'OCI dans le domaine de l'agriculture et du coton en collaboration avec le CIDC, le Groupe de la BID et des institutions pertinentes des Nations Unies ;
- Tenir un atelier sur les résultats de la 9^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC et le programme de travail de l'Après Bali pour les Pays anglophones de l'OCI en collaboration avec le CIDC, le Groupe de la BID et des institutions pertinentes des Nations Unies.

Il faut noter que le Département de la Coopération et de l'Intégration de la BID a déjà organisé un Atelier sur les résultats de la 9^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC et le travail Post Bali pour les Pays Arabes à Dubaï du 10 au 12 mars 2014.

20. Séminaire sur «le Renforcement du Soutien de l'Innovation et la Commercialisation des Résultats de la R&D et des Brevets d'Invention dans les Etats Membres de l'OCI» et ce, du 11 au 13 Juin 2014 à Casablanca, Royaume du Maroc.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de la « Coopération technique entre les Bureaux de la Propriété Industrielle des Etats Membres de l'OCI » du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale des Pays de l'OCI (COMCEC), le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) ont organisé en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et le Bureau de Coordination du COMCEC, un Séminaire sur «le Renforcement du Soutien de l'Innovation et la Commercialisation des Résultats de la R&D et des Brevets d'Invention dans les Etats Membres de l'OCI» et ce, du 11 au 13 Juin 2014 à Casablanca, Royaume du Maroc.

L'objectif de ce séminaire est de passer en revue les stratégies et politiques réussies en terme de diffusion et d'exploitation de l'information, de commercialisation des résultats de la R&D et des brevets d'invention ainsi que le rôle de la propriété intellectuelle (PI) dans la chaîne de la valorisation.

Ont assisté à ce séminaire plus de 70 représentants des pays et des organisations suivants : l'Algérie, l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Gabon, la Gambie, la Guinée, la Jordanie, la Libye, le Mali, la Mauritanie, le Maroc (OMPIC et d'autres organismes locaux), le Pakistan, le Sénégal, le Soudan, le Togo, la Tunisie, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce, l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI-francophone), , l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (ARIPO, Anglophone), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), des experts de l'Irlande, de la Belgique et de l'Allemagne.

En marge de ce séminaire, des ateliers ont été tenus par zone géographiques (pays arabes, pays africains et pays asiatiques) sur les besoins et les attentes des États Membres de l'OCI en rapport avec l'accès à l'information et la commercialisation des brevets.